

PROCÉDURE DE SÉLECTION

APPEL « PROGRAMMES D'INITIATION A LA RECHERCHE EN LICENCE (IREEL) »

Ce document décrit la procédure de sélection de l'appel à projets « Programmes d'Initiation à la Recherche En Licence (IREEL) » destiné à développer l'initiation à la recherche des étudiant.e.s de deuxième et troisième année de licence.

Positionnée comme une université de recherche intensive, l'Université de Paris s'appuie notamment sur un lien fort entre enseignement et recherche pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de ses formations. Orientée vers les étudiant.e.s attiré.e.s par la recherche dès le premier cycle, l'action a pour but de leur permettre d'être initié.e.s aux méthodes et à la pratique de la recherche pour contribuer à la construction de leur projet personnel et professionnel gage de réussite. L'initiation à la recherche prendra la forme de stages réalisés en laboratoires et/ou la participation à des congrès, colloques ou séminaires. Ces colloques pourront aussi bien être des colloques existants, que des colloques créés pour la circonstance par les équipes pédagogiques. Stages et colloques seront complétés par des éléments explicites de méthodologie dont le format est laissé à l'appréciation des porteurs/euses (e.g., écriture de rapports de recherche en anglais, sensibilisation à l'éthique et à la déontologie, introduction aux controverses...).

Tous les champs disciplinaires sont visés. Les projets retenus seront financés pour une session de programmes qui pourront se tenir soit à l'issue du second semestre 2018/2019, soit à l'issue du premier semestre 2019/2020. De nouveaux appels seront organisés pour les sessions 2020 et 2021 ; les projets sélectionnés au cours de la vague 1 resteront éligibles mais devront déposer un nouveau dossier comprenant une évaluation du dispositif mis en place.

Pour 2019, l'appel vise à sélectionner au maximum 15 projets financés à hauteur de 10 à 15 k€.

Les financements accordés aux programmes pourront soutenir différentes actions : gratification des étudiant.e.s qui réaliseront dans le cadre du projet un stage en laboratoire (pour une durée maximale de 2 mois), prise en charge des frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement pour les étudiant.e.s qui participeront à des congrès et colloques, prise en charge de dépenses « ressources humaines » nécessaires au développement du projet. Le nombre d'étudiant.e.s attendu.e.s appartenant à l'un des établissements de la future Université de Paris ciblés par le projet doit être renseigné dans le dossier.

CALENDRIER

Le calendrier s'étend de février 2019 à mars 2019 :

- 26 avril 2019 (12h, heure de Paris) : date limite de soumission des projets par les porteurs par voie électronique (1 fichier attaché unique au format pdf exclusivement, avec pour titre les nom et prénom du/de la porteur/euse et la faculté de rattachement, à l'adresse : AO-IdEx-UnivParis@uspc.fr)
- Début – mi-mai : évaluation et sélection des projets
- 20 mai : publication des résultats et communication auprès des porteurs/euses.

ÉLIGIBILITÉ

L'appel est ouvert à tous les parcours de formations de la future Université de Paris. Les projets déposés ont vocation à s'appuyer sur une forte synergie entre les responsables de licences et les responsables de laboratoires. Il est possible de déposer un projet mêlant des formations issues de différents champs disciplinaires. Le la porteur.se du projet doit être un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université de Paris. Le visa du.de la directeur.trice de composante est un critère de soumission, toute réponse non visée sera jugée irrecevable.

Les dépenses éligibles sont les dépenses de fonctionnement et les dépenses de ressources humaines. Seul.e.s les étudiant.e.s de l'Université de Paris sont éligibles aux gratifications de stages et au financement de colloque. L'appel peut associer des établissements partenaires membres d'USCP qui prendront alors en charge le soutien financier pour leurs étudiant.e.s.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les porteurs sont libres du choix de la forme exacte du dossier, celui-ci devant cependant obligatoirement contenir, dans un maximum de 8 pages :

- Les CV des porteurs/euses du projet (max. 2 pages) ;
- Une description du projet (max. 5 pages) ;
- Une proposition de répartition du montant qui sera attribué en cas de succès.
- La langue de rédaction du dossier est le français.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront soumis pour un préclassement aux élu.e.s des CVFU actuelles qui évalueront les projets et pourront, le cas échéant, leur proposer des évolutions voire des regroupements. Le classement final sera réalisé par un comité composé des vice-président.e.s formation des établissements qui formeront l'Université de Paris, de leur vice-président.e étudiant.e, et du vice-président en charge de l'IdEx.

La liste définitive des projets retenus sera validée par le comité de pilotage de l'IdEx.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Pour les projets sélectionnés, les porteurs/euses s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- De l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées.
- D'un bilan de l'impact du projet sur la formation des étudiant.e.s ayant intégré le programme.
- Un modèle de *compte rendu* sera mis à disposition de chaque porteur de projet, il devra être renseigné dans l'année suivant la réalisation du projet, notamment au titre de la remontée d'indicateurs.

INDICATEURS

Les porteurs/euses se doteront d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer les résultats du programme en fonction des objectifs qu'ils se seront fixés et renseigneront les deux indicateurs suivants :

- nombre de candidatures reçues.
- taux de sélection.

En complément, les informations suivantes seront collectées au niveau de l'université :

- enquête de satisfaction des étudiant.e.s ayant suivi le programme incluant la description de l'impact sur leur projet personnel et professionnel.
- à partir de la deuxième année du programme : pourcentage des lauréat.e.s de l'année n-1 inscrit.e.s en master à l'Université de Paris.
- à partir de la troisième année du programme : insertion professionnelle des lauréat.e.s et/ou taux de réussite en master si inscrit.e.s à l'Université de Paris.

CONTACT

Les questions peuvent être envoyées soit aux VP-CFVU, soit à l'adresse générique AO-IdEx-UnivParis@uspc.fr